

N°2025 - 007

FICHE DE MISSION VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE

INTITULE :
CHARGÉ(E) DE MISSION « MOBILISATION CITOYENNE DES PUBLICS CIBLES
»

<u>THEMATIQUE</u> ENVIRONNEMENT	<u>SERVICE</u> SPSP	<u>STATUT</u> VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE
<u>LOCALISATION</u> PLAINE DES PALMISTES	<u>TUTEUR</u> LE RESPONSABLE DE SERVICE	<u>DUREE :</u> 24 MOIS Barème des indemnités dans le cadre du VSC 1725.28 € BRUT

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014, en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA MISSION

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en oeuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

Le projet de territoire que propose la Charte n'aura de sens que s'il est partagé et que ses enjeux sont connus et compris. Dans cette logique, l'éducation, la sensibilisation et la communication irriguent les actions de la Charte. Elles constituent un enjeu transversal au bénéfice des différentes catégories de publics et d'utilisateurs.

Il s'agit de favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de la richesse du parc national et des enjeux de leur protection. Les habitants doivent avoir conscience de vivre sur un territoire d'exception et ce caractère exceptionnel doit être révélé aux visiteurs. Stratégie éducative axée sur une démarche de sensibilisation et de médiation, supports de communication variés et adaptés aux différents publics, mise en scène du territoire, serviront cet objectif.

La mobilisation citoyenne est un levier de motivation collective encore peu connu et intégré dans les actions de l'établissement et de ses agents. La mission du volontaire de service public va permettre de faciliter l'organisation et l'animation une réflexion interne et externe sur ce sujet, chose qui n'est pas réalisable par les agents de la structure, déjà mobilisés sur leurs missions propres.

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DU POSTE

Nature de l'activité

Le volontaire de service civique viendra en appui à l'équipe du service Sensibilisation des publics, sous la responsabilité hiérarchique de la Responsable du Service Pédagogie et Sensibilisation des Publics. Il agira en collaboration avec la chargée de pilotage des actions de la stratégie éducative, référente du projet. Son activité s'inscrit

dans le projet de l'établissement et son action sera en lien avec les autres services du Parc national notamment le service communication.

Missions

Missions prioritaires :

1. Participer à la mise en œuvre de la mobilisation citoyenne pour sensibiliser la population réunionnaise aux enjeux du Parc national de La Réunion.
 - Participer à la réalisation d'un état des lieux et d'une analyse des chantiers participatifs organisés par l'ensemble des acteurs de l'île (cartographie, analyse des pratiques...) et faire un retour d'expérience
 - Participer à la création de supports / d'une plateforme de valorisation des chantiers dans leur ensemble
 - Appuyer les secteurs dans la mobilisation des acteurs cibles pouvant participer aux chantiers participatifs (synthèse des acteurs déjà identifiés et recherche de nouveaux acteurs)
 - Appuyer les secteurs dans la recherche d'acteurs locaux relais pour la mobilisation des usagers
 - Participer à la mobilisation citoyenne dans le cadre du programme des Jours de la Nuit (ateliers avec les habitants, ...)

2. Appuyer l'organisation, le lancement et le suivi du concours photo du programme Les Jours de La Nuit

Ces missions s'exerceront en concertation avec les services et secteurs de l'établissement.

Missions secondaires :

- Participer aux événements en appui aux secteurs et aux services
- Accompagner le service communication pour les publications sur ce sujet.
- Promouvoir les dispositifs « engagés de services civique » et « Volontaires de service civique » auprès des publics rencontrés

EXPERIENCE ET COMPETENCES REQUISES

Expérience souhaités : Une expérience dans le domaine serait un atout (emploi ou stage)

Compétences attendues :

- Polyvalence, autonomie, sens du relationnel, réactivité
- Qualités rédactionnelles, d'analyses et de synthèse
- Aptitude à l'animation et à la pédagogie
- Permis B (obligatoire)

Les plus :

-
- Connaissances en sciences et techniques de l'environnement
- Connaissance sur la préservation de l'environnement
- Connaissance de la société réunionnaise

Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'**une lettre de motivation fusionnée d'un *curriculum vitae*** est à transmettre à Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion :

• soit par voie postale :
258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes

• soit par courriel exclusivement à l'adresse suivante :
contact-rh@reunion-parcnational.fr

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2025

Personne à contacter pour information :

Madame Laetitia AUBRY, responsable du SPPN
laetitia.aubry@reunion-parcnational.fr